

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-1758

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 7 et 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous souhaitons supprimer la revalorisation en fonction de l'inflation des deux dernières tranches de l'impôt sur le revenu.

Conséquence des réformes successives sur l'impôt qui est passé de 14 tranches en 1986 à 5 tranches aujourd'hui, les très hauts revenus paient un taux d'imposition trop faible par rapport à leurs moyens. Par ailleurs, ce ne sont pas ces hauts revenus qui souffrent le plus de l'inflation.

Le relèvement des deux plus hautes tranches, qui ne concernent les personnes gagnant plus de 7 000 € par mois, soit les 1,5% les plus riches, dégrade à la fois nos recettes fiscales et la progressivité de l'impôt sur le revenu.

La modification marginale proposée du système fiscal est une occasion de rétablir un peu de progressivité. Cela permettra de faire contribuer davantage les plus aisés au financement de l'action

publique, en rapportant de manière indolore quelques centaines de millions d'euros à l'État. Ces moyens dégagés pourront notamment servir à améliorer le quotidien des ménages les plus pauvres, qui ont subi de plein fouet le choc inflationniste de 2022-2023 et où leurs conditions de vie se dégradent.

Nous proposons donc par cet amendement de laisser inchangées les deux dernières tranches de l'impôt sur le revenu. Cette seule mesure, indolore, permettra de dégager à elle seule 200 millions d'euros, autant de moyens qui pourront abonder les services publics.